

Arrondissement de Pontoise

Canton de Vigny

**MAIRIE DE COURCELLES SUR VIOSNE**

14, rue de la Libération, 95 650 COURCELLES SUR VIOSNE

Tél.: 01 34 42 71 01 Télécopie 01 34 66 93 71

@ : mairie-

courcellessurviosne95@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2014

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres votants : 11
Date de convocation : 15/12/2014

le 19/12/2014 à 20 h, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Gérard GRAIS, . Après avoir constaté que le quorum est atteint Monsieur le Maire ouvre la séance. Le compte rendu de la séance du 20/11/2014 est adopté à l'unanimité.

ETAIENT PRESENTS : M GRAIS Gérard, Mme MANOFF Laurence, Mme MATHIEU Nathalie, Mme FLOHART Gaëlle, Mme VERBRUGGHE Nathalie, Mme ROVEZ Liliane, M LARUE Cédric, M RAULT Albert, M ROCHE Christophe, M ENGUERAND Daniel , M ROLLAND Jean-Louis formant la majorité des membres en exercice.

SECRETAIRE DE SEANCE : M RAULT Albert

ORDRE DU JOUR

- **Délibération concernant nomination et indemnité agents recenseurs (suite au désistement du précédent).**
- **Décisions modificative budgétaire pour remboursement caution.**
- **Modifications statuts CCVC**
- **Questions diverses.**

**DELIBERATION N°2014-59 : NOMINATION ET INDEMNITE AGENTS
RECENSEURS**

Madame SIZAIRE Catherine précédemment nommée agent recenseur ne pourra finalement pas procéder au recensement, afin de réaliser ce dernier sur notre commune du 15 janvier au 14 février 2015 il convient de nommer par arrêté deux nouveaux agents recenseurs : FORTIN Jean-Pierre et FORTIN Mathieu domiciliés au 19 Rue du Val. Pour l'ensemble de leurs prestations, ils se partageront le montant d'indemnités de 674 euros brut.

**DELIBERATION N°2014-60: DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE
N°3/2015**

Suite à la demande de remboursement de caution de Monsieur NONNOTTE Sylvain il y a lieu de procéder au virement de crédit suivant pour lequel les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

020 (dépenses imprévues d'investissement):	- 604 €
165 (dépôts et cautionnement) :	+ 250 €
202 (documents urbanisme)	+ 354 €
61522 (entretien bâtiments)	- 1 394 €
6450 (charges sécurité sociale et prévoyance)	+ 1 394 €

DELIBERATION N°2014-61: MODIFICATIONS STATUTS CCVC

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'adoption des statuts modifiés en ses articles en séance de Conseil Communautaire en date du 9 octobre 2014 et notamment :

Qu'à la demande de la Préfecture, il est nécessaire de préciser le point suivant : « Article 18-4 : Création, Gestion et Développement d'un service de Transports à la demande » ;

Qu'à la demande du Conseil Général du Val d'Oise, il est nécessaire de rajouter la compétence facultative suivante : « Article 18-6 : Etablissement, Exploitation, Acquisition et Mise à disposition d'infrastructures et Réseaux de Communications Electroniques conformément à l'Article L1425-1 du CG

Il soumet lesdits articles au vote de l'assemblée

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les statuts ainsi modifiés.

QUESTIONS DIVERSES

Rien à signaler

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire

Les membres